



Assemblée

Distr. générale
18 novembre 2021
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Kingston, 13-15 décembre 2021*

Point 9 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins présenté en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

I. Introduction

1. Le présent rapport constitue un additif au document [ISBA/26/A/2](#), auquel il convient de se reporter. Les informations qu'il comporte sont à jour au 31 octobre 2021.

II. Composition de l'Autorité

2. Il n'y a pas eu de nouvelles ratifications de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ni de nouvelle adhésion depuis juillet 2020.

3. Le 25 juin 2021, la Bosnie-Herzégovine est devenue partie à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982. Il reste donc 17 membres de l'Autorité devenus parties à la Convention avant l'adoption de l'Accord qui ne sont pas encore parties à ce dernier.

4. Les 29 États ci-après et l'Union européenne ont une mission permanente auprès de l'Autorité : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, France, Gabon, Italie, Jamaïque, Japon, Malte, Mexique, Namibie, Nauru, Nigéria, Panama, République de Corée, République dominicaine et Trinité-et-Tobago. Depuis septembre 2020, les Représentants permanents du Bangladesh, du Chili, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, du Gabon, de l'Italie, de la Jamaïque, du Japon, de Malte, de la Namibie, du Nigéria, du Panama, de la

* Nouvelles dates des réunions en présentiel initialement programmées en juillet 2020, puis en juillet 2021.



République de Corée, de la République dominicaine et de l'Union européenne ont présenté leurs pouvoirs.

III. Budget et état des contributions

A. Budget

5. En décembre 2020, l'Assemblée a adopté le budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2021-2022, d'un montant de 19 411 280 dollars des États-Unis¹.

B. État des contributions

6. Au 31 octobre 2021, 88 % des contributions au budget de 2021 avaient été reçues. Les arriérés de contributions dus par les États membres pour les exercices antérieurs (1998-2020) s'élevaient à 590 332 dollars.

7. Les 54 membres ci-après avaient des arriérés d'un montant égal ou supérieur aux contributions qu'ils devaient à l'Autorité pour les deux années complètes écoulées : Angola, Argentine, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Dominique, État de Palestine, Gabon, Gambie, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Îles Marshall, Jordanie, Lesotho, Libéria, Macédoine du Nord, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Namibie, Népal, Niger, Oman, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Suriname, Tchad, Togo, Tunisie, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

8. Le solde du Fonds de roulement s'établissait à 676 090 dollars, le plafond approuvé étant de 750 000 dollars.

9. Chaque contractant est tenu de payer une participation annuelle aux frais généraux de supervision et d'administration des contrats d'exploration qui doit être versée au moment de la présentation du rapport annuel (le 31 mars de chaque année). En 2021, 30 rapports annuels devaient être présentés et un montant total de 1 800 000 dollars être versé au titre de cette participation. Tous les contractants ont payé leur participation aux frais généraux pour 2021.

C. État des fonds de contributions volontaires

10. Le capital du Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone s'élevait à 3 563 567 dollars, y compris les contributions récentes du Mexique (10 000 dollars) et de la Chine (20 000 dollars). Le fonds disponible s'élève à 411 962 dollars.

11. Le solde du Fonds de contributions volontaires destiné à défrayer le coût de la participation des membres originaires de pays en développement aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances s'élève à 118 486 dollars, y compris les contributions récentes de la Chine (40 000 dollars), de la France (20 000 dollars), des Philippines (7 500 dollars) et de DeepGreen Metals

¹ Voir [ISBA/26/A/5/Add.1/Rev.2-ISBA/26/C/18/Add.1/Rev.2](#) et [ISBA/26/A/19](#).

(15 000 dollars), et les contributions volontaires de cinq contractants (6 000 dollars chacun) en 2021².

12. Le fonds de contributions volontaires à l'appui de la participation aux réunions du Conseil de l'Autorité des membres du Conseil originaires d'États en développement, n'a, quant à lui, reçu aucune contribution nouvelle pendant la période considérée. Le montant total disponible du fonds reste de 20 579 dollars.

13. En ce qui concerne le fonds de contributions volontaires destiné à fournir les ressources nécessaires au financement des activités du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'Entreprise, des contributions d'un montant de 7 500 dollars et de 4 500 dollars respectivement ont été reçues récemment des Philippines et de DeepGreen Metals. Le fonds disponible s'élève à 9 468 dollars.

14. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale destiné à assurer un appui extrabudgétaire à l'Autorité, des contributions portant sur des projets spécifiques ont été reçues de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (287 430 dollars), de la France (16 045 dollars), de DeepGreen Metals (40 000 dollars), de Global Sea Mineral Resources (GSR) (40 000 dollars), de UK Seabed Resources (40 000 dollars), de Monaco (23 512 dollars) et de l'Institut national de la biodiversité marine de la République de Corée (30 415 dollars). Le solde de ce fonds s'élève actuellement à 916 650 dollars.

IV. Secrétariat

15. Dans le cadre de la gestion de l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Secrétaire général a publié, en mars 2020, puis régulièrement mis à jour des directives administratives conformes à celles publiées par le Siège de l'Organisation des Nations Unies, dans le but de réduire l'exposition à la COVID-19 tout en continuant à maintenir les activités de programme et activités opérationnelles. Les directives administratives ont cessé d'être renouvelées, et donc d'être applicables, à partir de juillet 2021. Le Secrétaire général a également modifié l'instruction administrative relative aux horaires de travail, aux heures supplémentaires, aux congés et au temps de présence afin de permettre aux membres du personnel de bénéficier de modalités de travail aménagées, y compris le travail à distance³.

16. En raison des perturbations et des restrictions dont ont fait l'objet les voyages internationaux, plusieurs membres du personnel recrutés sur le plan international n'ont pas pu faire usage de leurs jours de congé annuel et de congé dans les foyers depuis mars 2020 ; certains n'ont pas pu retrouver leur famille. Même si la situation s'améliore progressivement, le degré élevé de stress et de surmenage est à prendre en considération, ainsi que ses conséquences négatives sur le fonctionnement du secrétariat. Au 31 octobre 2021, les soldes de congés annuels et de congés dans les foyers restaient nettement supérieurs aux prévisions budgétaires, et il est probable que la situation se poursuive en 2022, avec ce que cela implique en termes de passif financier imprévu pour l'Autorité.

² Au cours de la vingt-quatrième session, l'Assemblée a décidé, comme solution provisoire et facultative et en faisant appel au volontariat, de relever d'un montant supplémentaire de 6 000 dollars la participation annuelle des contractants aux frais généraux. Les contributions seront versées au fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement. Voir [ISBA/24/A/11](#).

³ Voir [ISBA/ST/AI/2020/4/Rev.1](#).

17. Afin de renforcer la sécurité des informations et des données au secrétariat, le Secrétaire général a révisé la circulaire relative à la classification et à l'utilisation des informations sensibles et l'instruction administrative relative à la délivrance, à la détention et à la disposition de biens informatiques ou de biens de communication⁴. Compte tenu du recours accru à des consultants et à des vacataires, ainsi qu'à des experts pour les réunions consultatives, les instructions administratives correspondantes ont également été révisées⁵.

18. La formation des membres du personnel du secrétariat, quant au fond, a été améliorée. Outre les formations obligatoires pour les membres du personnel auxquelles on peut accéder par la plateforme Inspira de l'ONU, un programme d'aide à la formation a été élaboré à l'intention des agents des services généraux et des administrateurs recrutés sur le plan national⁶. Des programmes d'apprentissage en ligne ont également été mis à la disposition de tous les membres du personnel, notamment sur la gestion des risques en matière de cybersécurité et le développement de compétences rédactionnelles solides.

19. Le nombre de postes permanents au secrétariat était, au 31 octobre 2021, de 45 (27 administrateurs, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 16 agents des services généraux), 5 emplois de temporaires supplémentaires étant financés par des fonds et programmes extrabudgétaires. Depuis mai 2021, le secrétariat a traité 13 vacances de poste, 8 des 13 postes vacants étant pourvus en interne. Six membres du personnel ont cessé leurs fonctions pour cause de démission, de départ à la retraite ou de retour dans l'organisation d'origine après un détachement. Vingt-sept consultants à court terme originaires de 11 pays ont été engagés en 2021.

V. Réunions des organes de l'Autorité

A. Commission juridique et technique

20. La première partie de la vingt-sixième session de la Commission juridique et technique s'est tenue du 24 février au 6 mars 2020. Durant ces réunions, la Commission a décidé de recommander au Conseil un projet d'annexe VI au projet de règlement sur l'exploitation⁷. La Commission a examiné et approuvé la procédure d'examen des notices d'impact sur l'environnement pour ce qui était des éléments du système d'extraction ou d'autres activités nécessitant une évaluation de l'impact sur l'environnement pendant l'exploration, ainsi qu'un modèle de rapport pour les évaluations de l'impact sur l'environnement entreprises pendant l'exploration⁸. Afin d'aider les contractants à rendre compte de chaque programme quinquennal d'activités en vertu du contrat d'exploration, la Commission a élaboré un modèle normalisé concernant le contenu des rapports périodiques.

21. La seconde partie de la vingt-sixième session de la Commission s'est tenue virtuellement du 6 au 31 juillet 2020. La Commission a examiné 29 rapports annuels sur les activités menées par les contractants en 2019. Elle a également examiné une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de nodules polymétalliques dans la Zone présentée par Blue Minerals Jamaica et a formulé des recommandations à l'intention du Conseil⁹. La Commission a pris note d'un rapport

⁴ Voir ISBA/ST/SGB/2021/2 et ISBA/ST/AI/2021/5.

⁵ Voir ISBA/ST/AI/2021/1 et ISBA/ST/AI/2021/2.

⁶ Voir ISBA/ST/AI/2021/4.

⁷ Voir ISBA/26/C/17.

⁸ Voir ISBA/25/LTC/6/Rev.1 et ISBA/25/LTC/6/Rev.1/Corr.1.

⁹ Voir ISBA/26/C/22. Le Conseil a approuvé le plan de travail relatif à l'exploration des nodules polymétalliques présenté par Blue Minerals Jamaica en décembre 2020. Voir ISBA/26/C/27/Rev.1.

sur l'étude de l'impact potentiel de la production de nodules polymétalliques dans la Zone sur l'économie des pays en développement producteurs terrestres de ces métaux qui étaient susceptibles d'être le plus gravement touchés, et a formulé des recommandations à l'intention du Conseil¹⁰.

22. En 2021, la Commission a repris ses réunions virtuelles pendant six semaines (cinq semaines entre le 22 mars et le 1^{er} juillet et une semaine du 27 au 30 septembre 2021). Elle a examiné sept demandes de prorogation de cinq ans de plans de travail relatifs à l'exploration et formulé des recommandations à l'intention du Conseil (voir par. 31). La Commission a également examiné 30 rapports annuels sur les activités menées par les contractants en 2020¹¹. Ses travaux sur l'élaboration de projets de normes et de directives, l'examen et l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des données sont décrits au chapitre VIII du présent rapport.

B. Commission des finances

23. En 2020, la Commission des finances a tenu deux séances formelles et six séances informelles sous forme virtuelle. La Commission a pris note de l'exécution du budget de 2019, de l'état du Fonds de roulement, de l'état des contributions et des questions connexes, du rapport sur l'audit des comptes de l'Autorité pour 2019 et de l'état des fonds d'affectation spéciale de l'Autorité. Elle a approuvé la création du Fonds de recouvrement des coûts de l'Autorité. Elle a décidé de recommander l'approbation du projet de budget de l'Autorité pour l'exercice 2021-2022, et a également décidé de recommander une augmentation de la participation annuelle aux frais généraux d'administration et de supervision des contrats d'exploration¹².

24. En 2021, la Commission a tenu quatre séances virtuelles, les 30 et 31 mars, le 18 mai et le 30 juin 2021. Elle a pris note de l'exécution du budget de l'exercice 2019-2020, du rapport sur l'audit des comptes de l'Autorité pour 2019 et 2020, du rapport actualisé sur l'état des contributions au budget de l'exercice 2021-2022 et du rapport actualisé sur l'état des fonds d'affectation spéciale de l'Autorité. Elle a également examiné un rapport sur les coûts associés à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque, un rapport sur les coûts relatifs à l'application par l'Autorité du régime commun des Nations Unies et un rapport sur les modalités futures du financement de l'Autorité¹³. Il est rendu compte des travaux de la Commission sur la question du partage des avantages au chapitre VIII du présent rapport.

C. Conseil

25. Le Conseil n'a pas été en mesure de tenir des réunions en présentiel comme prévu à la seconde partie de la vingt-sixième session. Toutefois, en 2020 et 2021, il a élu, selon la procédure d'approbation tacite, le Contre-amiral (à la retraite) Khurshed Alam (Bangladesh) président du Conseil à sa vingt-sixième session, et il a adopté un ordre du jour révisé¹⁴. Le Conseil a également adopté une décision concernant la candidature présentée au poste de Secrétaire général¹⁵, a approuvé une demande présentée par Blue Minerals Jamaica concernant un plan de travail relatif à

¹⁰ Voir [ISBA/26/C/12/Add.1](#).

¹¹ Pour de plus amples détails sur les travaux de la Commission en 2020 et 2021, voir [ISBA/26/C/12](#), [ISBA/26/C/12/Add.1](#) et [ISBA/26/C/12/Add.2](#).

¹² Voir [ISBA/26/A/10-ISBA/26/C/21](#).

¹³ Voir [ISBA/26/A/10/Add.1-ISBA/26/C/21/Add.1](#).

¹⁴ Voir [ISBA/26/C/1/Rev.1](#).

¹⁵ Voir [ISBA/26/C/25](#).

l'exploration de nodules polymétalliques¹⁶ et adopté une décision concernant le budget de l'Autorité pour l'exercice 2021-2022, ainsi qu'une décision relative à la participation annuelle aux frais généraux visée à la section 10.5 des clauses types des contrats d'exploration¹⁷. Par ailleurs, il a adopté une décision visant à proroger d'un an le mandat des membres actuels de la Commission juridique et technique, jusqu'au 31 décembre 2022¹⁸.

D. Assemblée

26. Il est rappelé que la Présidente de l'Assemblée à sa vingt-cinquième session, la Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, Kamina Johnson Smith, a déclaré ouverte, par écrit, la vingt-sixième session de l'Assemblée le 5 octobre 2020. L'Assemblée a ensuite adopté l'ordre du jour de sa vingt-sixième session selon la procédure d'approbation tacite¹⁹. Le Représentant permanent de la France auprès de l'Autorité, Denys Wibaux, a été élu président de l'Assemblée, aux côtés des représentants de la République dominicaine, de Nauru, du Nigéria et de la Pologne, élus vice-présidents. Les membres suivants ont été nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour la vingt-sixième session de l'Assemblée : Afrique du Sud, Canada, Chili, Costa Rica, Espagne, Lesotho, Myanmar, Sri Lanka et Tchèque.

27. Il est également rappelé que l'Assemblée a réélu selon la procédure d'approbation tacite Michael William Lodge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) au poste de Secrétaire général de l'Autorité pour un mandat de quatre ans allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024²⁰. L'Assemblée a également adopté une décision à propos de l'élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil de l'Autorité, conformément au paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention²¹. Elle a en outre adopté une décision sur le plan d'action à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable²² et une décision concernant l'application d'une approche programmatique au renforcement des capacités²³. Par ailleurs, l'Assemblée a adopté une décision visant à nommer le musée de l'Autorité en l'honneur de Nii Allotey Odunton²⁴ ainsi qu'une décision concernant la prorogation d'un an du mandat des membres actuels de la Commission des finances jusqu'au 31 décembre 2022²⁵.

VI. Réunions des États parties à la Convention

28. Au cours de la trentième Réunion des États parties à la Convention, en 2020, le Secrétaire général a rendu compte, dans une déclaration écrite, des activités menées par l'Autorité depuis la vingt-neuvième Réunion, y compris pendant la pandémie.

29. Le 21 juin 2021, le Secrétaire général a rendu compte des activités de l'Autorité à la trente et unième Réunion des États parties à la Convention. Il a souligné que

¹⁶ Voir ISBA/26/C/27/Rev.1.

¹⁷ Voir ISBA/26/C/26 et ISBA/26/C/28.

¹⁸ Voir ISBA/26/C/30.

¹⁹ Voir ISBA/26/A/1.

²⁰ Voir ISBA/26/A/16.

²¹ Voir ISBA/26/A/20.

²² Voir ISBA/26/A/17.

²³ Voir ISBA/26/A/18.

²⁴ Voir ISBA/26/A/15.

²⁵ Voir ISBA/26/A/23.

l'Autorité avait réussi à poursuivre ses activités essentielles malgré les contraintes opérationnelles et l'absence de réunions en présentiel depuis février 2020.

VII. État des contrats d'exploration et questions connexes

A. État des contrats d'exploration

30. À ce jour, 31 contrats d'exploration sont déjà entrés en vigueur (19 concernant les nodules polymétalliques, 7 les sulfures polymétalliques et 5 les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse), dont un contrat d'exploration de nodules polymétalliques signé avec Blue Minerals Jamaica le 4 avril 2021.

B. Demandes de prorogation de contrats d'exploration

31. Sept demandes de prorogation de cinq ans de plans de travail relatifs à l'exploration ont été reçues par le Secrétaire général et examinées en séance par la Commission en avril 2021. Elles ont été présentées par les entités suivantes : l'Organisation mixte Interoceanmetal, SA Yuzhmorgeologiya, le Gouvernement de la République de Corée, Deep Ocean Resources Development, l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (Allemagne). En avril 2021, la Commission a formulé des recommandations à l'intention du Conseil concernant chacune des demandes²⁶.

C. Rencontre informelle avec les contractants

32. Dans la continuité d'une pratique inaugurée en 2017, la quatrième réunion annuelle informelle des contractants titulaires d'un contrat d'exploration s'est tenue sous forme virtuelle du 19 au 22 avril 2021. Entre autres questions abordées, les participants ont discuté de l'état d'avancement de l'élaboration du règlement relatif à l'exploitation dans la Zone et des normes et directives connexes, de l'exécution du programme de formation des contractants, de l'exécution de la stratégie de gestion des données de l'Autorité et de l'examen et du progrès de l'élaboration des plans régionaux de gestion de l'environnement. La contribution des contractants à l'amélioration de la cartographie des fonds marins dans le cadre du projet « Seabed 2030 » (voir par. 49) a également été abordée.

VIII. Rapport sur l'application du plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023

33. Il est rappelé qu'à la section A de l'annexe I du document [ISBA/26/A/2](#) figure une évaluation, au regard des indicateurs de résultats, de l'efficacité avec laquelle l'Autorité s'acquitte de la réalisation des grandes orientations qu'elle a énoncées dans son plan stratégique pour la période 2019-2023. Cette évaluation était à jour jusqu'en juillet 2020. En raison du laps de temps écoulé depuis l'élaboration du document [ISBA/26/A/2](#), on trouvera dans la présente section un point des principales activités engagées entre juillet 2020 et octobre 2021 pour mettre en œuvre les orientations

²⁶ Voir [ISBA/26/C/31](#), [ISBA/26/C/32](#), [ISBA/26/C/33](#), [ISBA/26/C/34](#), [ISBA/26/C/35](#), [ISBA/26/C/36](#) et [ISBA/26/C/37](#).

stratégiques de l'Autorité. Le rapport annuel du Secrétaire général en 2022 offrira une version actualisée de l'évaluation des indicateurs de performance.

A. Orientation 1 : rôle de l'Autorité sur le plan mondial

34. Le plan stratégique de l'Autorité pour la période 2019-2023 souligne expressément qu'il importe d'aligner les programmes et initiatives de l'Autorité sur la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 14. À cet égard, le Secrétaire général a demandé, en 2021, un rapport indépendant sur la contribution de l'Autorité à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et chargé un groupe d'experts internationaux créé à cette fin de fournir orientations stratégiques et contributions à l'élaboration du rapport. À partir d'une analyse de preuves documentaires, ainsi que d'entretiens avec des experts d'horizons très divers représentant l'ensemble des parties prenantes de l'Autorité, le rapport conclut notamment que l'Autorité contribue actuellement à 12 objectifs²⁷. Une manifestation de haut niveau sera organisée le 30 novembre 2021 pour la publication du rapport²⁸.

35. Le 8 juillet 2021, le Secrétaire général a été invité à participer, à titre d'intervenant ministériel, au forum politique de haut niveau pour le développement durable, lors de la session intitulée « Rétablir les conditions nécessaires au progrès de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays africains, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral ». Il a souligné les possibilités offertes par la Convention à tous les États en développement, y compris les plus vulnérables d'entre eux, ainsi que l'importance de la Convention pour la réalisation des objectifs de développement socio-économique.

36. Le 13 juillet 2021, l'Autorité a consacré une manifestation virtuelle en marge du forum à la question de la gestion et de la sauvegarde durables des grands fonds marins et de leurs ressources dans l'intérêt de toute l'humanité. Coparrainé par l'Afrique du Sud, les Îles Cook, le Ghana, la Jamaïque, Malte, la Norvège, la République de Corée, Singapour et l'IFREMER (France), la manifestation a attiré plus de 140 participants de 64 pays²⁹.

37. Dans le cadre d'une série de manifestations prévues en 2022 à l'occasion du quarantième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention à Montego Bay (Jamaïque), le secrétariat a appelé celles et ceux qui souhaiteraient participer à une conférence sur la question des femmes dans le cadre du droit de la mer, que le secrétariat a prévu d'organiser de mars à juin 2022 (dates à confirmer), de se manifester. La conférence vise à mettre en lumière l'importante contribution apportée par les femmes au développement et à la mise en œuvre du droit de la mer, le rôle des femmes dans les institutions créées en vertu de la Convention et dans les organisations régionales et sous-régionales connexes, ainsi que les moyens de renforcer à l'avenir le potentiel de contribution des femmes dans le domaine. La participation d'intervenants d'États en développement, et en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, est encouragée³⁰.

²⁷ Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : https://isa.org.jm/files/files/documents/ISA_Contribution_to_the_SDGs_2021.pdf.

²⁸ Pour de plus amples informations, se reporter à l'adresse suivante : <https://www.isa.org.jm/event/report-launch-contribution-ISA-2030-agenda>.

²⁹ Pour de plus amples informations, se reporter à l'adresse suivante : <https://www.isa.org.jm/event/side-event-hlpf2021-ensuring-sustainable-management-and-stewardship-deep-seabed>.

³⁰ Pour de plus amples informations, se reporter à l'adresse suivante : <https://www.isa.org.jm/news/isa-conference-2022-women-law-sea-call-expression-interest>.

38. Dans le cadre de l'orientation stratégique 1, l'Autorité est encouragée à établir des alliances et des partenariats stratégiques avec les organisations sous-régionales, régionales et mondiales concernées, et renforcer les alliances et partenariats existants. À cet égard, le secrétariat a poursuivi la collaboration engagée dans le cadre d'ONU-Océans et pris part à plusieurs réunions techniques organisées en juillet 2020, avril 2021 et octobre 2021, ainsi qu'à la réunion de haut niveau tenue le 10 décembre 2020 sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU.

39. Le secrétariat a participé au cinquante-troisième Conseil exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (3 au 9 février 2021), ainsi qu'à la trente et unième Assemblée de la Commission (12 au 24 juin 2021), où il a mis en exergue la coopération très fructueuse et productive établie entre les deux organisations et la nécessité de renforcer cette synergie. Le 21 mai 2021, l'Autorité a officiellement rejoint le réseau « Échange international des données et de l'information océanographiques » de la Commission afin de permettre au secrétariat de servir, en tant qu'unité de données associée, de centre nodal au Système d'informations sur la biodiversité de l'océan.

40. Le secrétariat a apporté sa contribution aux deuxième et troisième réunions consultatives sur l'élaboration d'une stratégie africaine de gouvernance des océans, organisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement les 21 et 22 octobre 2020 et les 15 et 16 juin 2021.

41. Le Secrétaire général a pris part, en septembre 2020 et septembre 2021, aux réunions ministérielles annuelles des ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral. Ces réunions ont été pour lui l'occasion de rappeler à ces pays les dispositions de la Convention qui permettent à ce groupe de pays de prendre part au régime juridique de la Zone.

B. Orientation 2 : renforcement du cadre réglementaire régissant les activités dans la Zone

42. Le Conseil n'ayant pas pu tenir de réunion en présentiel depuis mars 2020, il n'a pas été en mesure de poursuivre l'examen du projet de règlement relatif à l'exploitation. Un rapport détaillé sur l'état d'avancement du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et la feuille de route proposée pour 2022 et 2023, pour examen par le Conseil, figure dans le document [ISBA/26/C/44](#).

43. Lors de ses réunions de 2020 et 2021, la Commission juridique et technique s'est attelée à titre prioritaire au travail sur la phase 1 des normes et directives. En juillet 2020, elle a publié trois projets de normes et de directives aux fins de la consultation des parties prenantes. En mars 2021, elle a publié sept projets de normes et de directives aux fins de la consultation des parties prenantes et après examen des commentaires reçus de ces dernières, décidé, en septembre 2021, de soumettre tous les projets de la phase 1 au Conseil pour qu'il les examine dans le cadre de l'ensemble de textes du projet de règlement relatif à l'exploitation.

C. Orientation 3 : protection du milieu marin

44. Pendant ses réunions de mai 2021, la Commission a achevé l'examen de la mise en œuvre du Plan de gestion de l'environnement pour la zone de Clarion-Clipperton

et recommandé au Conseil la création de quatre nouvelles zones d'intérêt écologique en vue de renforcer l'efficacité du réseau de zones d'intérêt écologique³¹.

45. Comme l'a demandé le Conseil dans ses décisions sur la question, de nouveaux progrès ont été réalisés dans l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement dans d'autres régions prioritaires³². Deux ateliers virtuels ont été organisés en 2020 afin d'aider à l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement pour les secteurs nord de la dorsale médio-atlantique et nord-ouest de l'océan Pacifique. D'autres ateliers d'experts sont en préparation pour 2022.

46. En septembre 2021, la Commission a décidé de charger un groupe de travail de rédiger, pour qu'elle l'examine à sa prochaine session, le plan régional de gestion de l'environnement de la Zone de la dorsale médio-atlantique nord, en mettant l'accent sur les dépôts de sulfures polymétalliques et en prenant appui sur les résultats des ateliers d'experts organisés à ce jour. Dans le cadre du débat sur les grandes lignes du projet de plan, le groupe de travail a indiqué que ses travaux pourraient permettre de formuler des recommandations sur une approche normalisée applicable à l'élaboration de ces plans, y compris un modèle comportant des éléments indicatifs, ainsi que l'a demandé le Conseil dans sa décision publiée sous la cote [ISBA/26/C/10](#).

D. Orientation 4 : promotion et encouragement de la recherche scientifique marine dans la Zone

47. La promotion de la recherche scientifique marine concernant les activités menées dans la Zone, en particulier leurs effets sur l'environnement, est un domaine d'action privilégié de l'Autorité, conformément aux dispositions de la Convention et de l'Accord, Cela est reconnu dans le plan stratégique et le plan d'action de haut niveau de l'Autorité pour la période 2019-2023³³. On se souviendra que l'Assemblée générale a proclamé la décennie 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. En décembre 2020, l'Assemblée de l'Autorité a adopté une décision relative au plan d'action de l'Autorité à l'appui de la Décennie des Nations Unies³⁴. À cet égard, un rapport spécial sur la mise en œuvre du plan d'action a été élaboré pour l'Assemblée³⁵.

48. Du 21 au 25 septembre 2020, le secrétariat a organisé sur DeepData un atelier virtuel largement consacré à la mise en place de démarches stratégiques collaboratives visant à promouvoir l'échange et le partage de données sur les grands fonds marins et à améliorer les connaissances scientifiques sur les écosystèmes de ces grands fonds dans la Zone. Les résultats de l'atelier ont servi à mettre à jour les modèles utilisés pour la présentation des données géologiques et environnementales et à élaborer un nouveau modèle pour la présentation des métadonnées, tous modèles approuvés par la Commission juridique et technique en septembre 2021³⁶.

49. L'Autorité a célébré le 21 juin 2021 la Journée mondiale de l'hydrographie. À cette occasion, le Secrétaire général a redit que l'Autorité avait à cœur de contribuer à faire mieux connaître et comprendre les océans mondiaux et à faire progresser la cartographie mondiale des fonds marins d'ici 2030.

50. Le 8 mars 2021, à l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science, le secrétariat a organisé une manifestation de haut niveau pour

³¹ Voir [ISBA/26/C/43](#).

³² Voir [ISBA/24/C/8](#) et [ISBA/24/C/8/Add.1](#).

³³ Voir [ISBA/24/A/10](#), [ISBA/25/A/15](#) et [ISBA/25/A/15/Corr.1](#).

³⁴ Voir [ISBA/26/A/17](#).

³⁵ Voir [ISBA/26/A/25](#).

³⁶ Voir [ISBA/21/LTC/15/Corr.1](#).

donner acte de la volonté de l’Autorité d’encourager l’avancement des femmes dans le domaine de la recherche sur les grands fonds marins et l’exercice par elles de responsabilités en la matière. Cela a été l’occasion du lancement officiel du projet « Participation des femmes aux activités de recherche sur les grands fonds marins », en partenariat avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ce partenariat vise à mettre au point des activités spécialement destinées à promouvoir l’avancement des femmes et à permettre aux femmes scientifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement d’occuper des postes à responsabilités. Plusieurs partenariats stratégiques ont déjà été établis avec des gouvernements, des organisations internationales et régionales, des universités et des contractants afin de mettre en œuvre des activités dans les quatre domaines d’action (élaboration de politiques et plaidoyers, renforcement des capacités, durabilité et partenariats, et communication et sensibilisation). La première activité à entreprendre est un état des lieux de la place occupée par les femmes scientifiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que des obstacles qu’elles pourraient rencontrer dans leur évolution de carrière. À cette fin, une trentaine de membres de l’Autorité ont fourni un(e) responsable de la coordination de la collecte de données, qui travaille actuellement auprès du secrétariat.

E. Orientation 5 : renforcement des capacités des États en développement

51. Entre 2020 et 2021, plus de 600 personnes ont bénéficié d’au moins une des activités de renforcement/développement des capacités mises en œuvre par l’Autorité, notamment en participant aux ateliers qu’elle a organisés.

52. En vertu de la décision adoptée en janvier 2021 par l’Assemblée concernant l’application d’une approche programmatique au développement des capacités³⁷, le secrétariat a invité les membres de l’Autorité à désigner spécialement des points focaux chargés de faciliter la diffusion au niveau national d’informations sur les programmes et activités de développement des capacités que l’Autorité prévoit de mettre en œuvre. Jusqu’à présent, 41 points focaux ont été nommés³⁸. Le 20 avril 2021, le secrétariat a tenu la première réunion de ces chargés de liaison nationaux, qui a été suivie de la diffusion d’une enquête visant à aider à trouver, au niveau national, des partenaires avec lesquels l’Autorité pourrait travailler en vue de la mise en place d’initiatives de formation et de développement des capacités et à aider le secrétariat à établir un réseau d’institutions susceptibles de contribuer à l’application de la stratégie relative au développement des capacités définie par l’Autorité. Il s’agit maintenant d’organiser les résultats de l’enquête pour permettre au secrétariat d’entrer en contact avec les institutions concernées et de poursuivre la tâche, par ailleurs, pour terminer la rédaction d’un projet de stratégie de développement des capacités.

53. Entre 2020 et 2021, 66 personnes ont été sélectionnées dans le cadre du programme de formation des contractants (39 en 2020 et 27 en 2021), dont 27 femmes.

³⁷ Voir [ISBA/26/A/18](#).

³⁸ Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Botswana, Cambodge, Chili, Chine, Égypte, Eswatini, Fédération de Russie, Fidji, France, Honduras, Îles Cook, Indonésie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kiribati, Lituanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Philippines, Pologne, République de Corée, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Somalie, Timor-Leste, Togo et Viet Nam.

Face aux difficultés rencontrées par les contractants du fait des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, il leur a été accordé une certaine souplesse de façon à permettre soit le report d'une partie de leur formation pratique soit, dans certains cas, son remplacement par une formation en ligne. À ce jour, 29 des 59 stages de formation pratique prévus pour 2021 ont été convertis en apprentissage à distance.

54. Les restrictions mondiales aux déplacements ont gravement entravé le programme de stages de l'Autorité, qui a néanmoins réussi à organiser quatre stages en ligne et un stage en présentiel entre 2020 et 2021.

55. La troisième édition du Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins a dû être reportée et réouverte aux candidatures en 2021. Le comité consultatif chargé par le Secrétaire général d'examiner les candidatures a conclu que sept d'entre elles remplissaient les conditions requises. Le ou la lauréat(e) sera annoncé(e) par le Secrétaire général lors des réunions de décembre 2021 de l'Assemblée.

56. Du 1^{er} au 3 juin 2021, le troisième atelier régional organisé dans le cadre du projet *Africa Deep Seabed Resources* de mise en valeur des ressources des grands fonds marins africains s'est tenu sous forme virtuelle. Accueilli par le Gouvernement mauricien, il a été organisé avec le soutien de l'Union africaine et de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement. Il a porté notamment sur les processus réglementaires liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales des grands fonds – y compris les pratiques et outils de gestion de l'environnement – et sur l'intérêt que pourraient avoir les États africains à prendre part aux activités dans la Zone. Environ 170 représentants de 21 pays ont participé à cette manifestation, qui s'adressait spécifiquement aux États africains de la région de l'océan Indien (Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie et Tanzanie). Des représentants d'organisations internationales et régionales compétentes, des contractants, des organisations non gouvernementales et plus de 35 anciens stagiaires africains de l'Autorité étaient également présents. En parallèle, des mesures ont été prises pour que le programme mis en place dans le cadre du projet pour permettre le déploiement d'experts nationaux africains au sein du secrétariat puisse reprendre. Trois experts du Nigéria et de la Zambie sont ainsi au secrétariat depuis novembre 2021, pour une période de deux mois.

57. En 2021, deux ateliers nationaux de développement des capacités ont été organisés en ligne à la demande de l'Indonésie. Le premier, en janvier, portait sur les moyens de mieux comprendre le cadre juridique régissant la Zone, et le second, tenu en octobre, était axé sur les aspects de la législation relative à l'exploitation des ressources minérales dans les grands fonds marins ayant trait à l'environnement. Plus de 140 personnes, tous ateliers confondus, ont pu profiter de cette offre ; elles représentaient un large éventail de parties prenantes nationales, depuis les responsables gouvernementaux jusqu'aux chercheurs, en passant par les décideurs politiques.

58. Le quatrième atelier régional organisé dans le cadre de l'Initiative Abysses pour une croissance bleue s'est tenu sous forme virtuelle du 26 au 29 juillet 2021. Accueilli par le Gouvernement des Îles Cook, il portait sur les principales composantes de la gestion de l'environnement et les obligations en matière de surveillance liées aux activités dans la Zone. Coorganisé par l'Autorité et le Département des affaires économiques et sociales, avec le soutien de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, il a permis à plus de 120 représentants de pouvoirs publics, de contractants, d'observateurs, d'organisations régionales et internationales et d'organisations de la société civile d'échanger des informations et de discuter d'un large éventail de sujets. L'atelier s'est conclu par une séance spéciale au cours de laquelle les petits États insulaires en développement du Pacifique qui parrainent des

activités dans la Zone ont pu définir plus précisément leurs besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités dans ces domaines spécialisés et discuter des moyens d'y répondre grâce à une coopération nationale et régionale renforcée. Un autre résultat attendu dans le cadre de l'Initiative attestant de progrès notables est la boîte à outils qui devait être mise au point concernant les attributions des États patronnants et qui devrait voir le jour, après consultation des principales parties prenantes régionales, au début de 2022.

59. Le 16 septembre 2021, le secrétariat a accueilli le premier webinaire d'une nouvelle série de modules d'information de l'Autorité internationale des fonds marins destinée à l'Afrique, consacrée à la recherche scientifique marine et créée spécifiquement pour les États membres africains de l'Autorité et d'autres parties prenantes de la région pour en renforcer les capacités de recherche dans la Zone. La nouvelle série de webinaires s'inscrit dans le cadre du projet de mise en valeur des ressources des grands fonds marins africains, qu'elle complète.

60. Le 9 novembre 2020, l'Autorité et la Chine ont officiellement inauguré le Centre de formation et de recherche conjointes créé en vertu du mémorandum d'accord y afférent que l'Assemblée a approuvé à sa vingt-cinquième session. Le Comité directeur du Centre s'est réuni sous forme virtuelle en novembre 2020 et en octobre 2021, après avoir adopté son règlement intérieur et discuté des plans de formation pour 2021 et 2022.

61. Le 19 août 2021, l'Autorité et la Sous-Commission pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes, relevant de la Commission océanographique intergouvernementale, ont co-organisé un atelier en ligne sur le développement des capacités dans le cadre des activités liées aux grands fonds marins. Axé sur la conception en commun de programmes de recherche sur les grands fonds marins des régions de l'Atlantique tropical occidental et du Pacifique tropical oriental, l'atelier a attiré quelque 135 participants, pour la plupart originaires de la région des Caraïbes.

62. Le secrétariat de l'Autorité, en partenariat avec la Banque mondiale (par l'intermédiaire du groupe Environnement et droit international de sa vice-présidence pour les affaires juridiques), la faculté de droit de l'Université de Melbourne, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre de droit maritime et océanique de l'Université de Nantes, a collaboré à l'élaboration et à l'exécution d'un programme de formation sur le droit international relatif à la gouvernance des océans et au cadre juridique de l'économie bleue, y compris les conventions régionales pertinentes, intitulé « Renforcement des capacités en matière de gouvernance des océans », dont le contenu tire parti des domaines d'expertise respectifs de chaque partenaire. Deux volets de la formation en ligne ont déjà été organisés. Le premier volet, dispensé du 12 avril au 6 mai 2021, a été consacré à la région du Pacifique, tandis que le deuxième volet, dispensé du 13 septembre au 28 octobre 2021, était consacré à la région africaine. L'Autorité a dirigé un module intitulé « Activités dans la Zone ».

63. Le secrétariat, en coopération avec l'IFREMER et avec le soutien du Gouvernement français, a créé une bourse post-doctorale d'étude taxinomique des grands fonds marins, destinée aux candidats des États en développement membres de l'Autorité. Le contrat de financement de recherches post-doctorales, d'une durée de 18 mois, sera axé sur l'expérimentation et le développement de méthodes et technologies innovantes d'identification des espèces des grands fonds marins ; il devrait prendre effet en février 2022. S'inscrivant dans le cadre du projet Révolution bleue de l'IFREMER, il a pour objet de développer et expérimenter des techniques d'imagerie tridimensionnelle aux fins de l'identification des organismes de la méiofaune des écosystèmes des grands fonds marins dans les zones actuellement

explorées pour leurs ressources minérales. Le contrat de bourse proposé entend également permettre l'identification d'espèces clefs pouvant servir, à l'avenir, d'indicateurs de changements environnementaux éventuels.

64. Le secrétariat, dont l'offre continue de s'étoffer en matière de développement des capacités, met actuellement sur pied une plateforme d'apprentissage en ligne, axée sur toutes les disciplines pertinentes relatives à la mise en œuvre du régime de la Zone. Le processus de sélection de la première vague de stagiaires devrait commencer en février 2022.

F. Orientation 6 : intégration systématique de la participation des États en développement

65. Il est essentiel d'assurer la participation effective des États en développement aux travaux de l'Autorité et aux activités menées dans la Zone. À cette fin, le secrétariat a élaboré une série de trois publications portant sur l'importance de la Convention pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de contribuer aux efforts déployés par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour faciliter la mise en œuvre coordonnée des programmes élaborés par le système des Nations Unies en faveur de ces groupes de pays³⁹. Le secrétariat organisera une manifestation de haut niveau à l'occasion de la sortie publique de ces ouvrages le 16 novembre 2021⁴⁰.

66. Au titre de cette orientation stratégique, l'Autorité doit définir diverses modalités possibles aux fins du fonctionnement autonome de l'Entreprise. À cet égard, la Commission juridique et technique, lors de ses réunions de mars 2020, a examiné une étude portant sur les questions relatives à la mise en fonctionnement de l'Entreprise et a adressé des recommandations au Conseil portant, notamment, sur la création au sein du secrétariat du poste de directeur général par intérim de l'Entreprise⁴¹. Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Autorité pour l'Entreprise a publié deux rapports sur ses travaux⁴².

G. Orientation 7 : partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques

67. À sa vingt-quatrième session, la Commission des finances a entamé l'examen de la question de l'élaboration des règles, règlements et procédures applicables au partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques tirés des activités menées dans la Zone. À ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions, elle a poursuivi ses débats sur la question et examiné un certain nombre de rapports demandés au secrétariat. Lors de ses réunions virtuelles de juin 2021, la Commission est convenue de rendre ses conclusions et de faire tenir ses considérations au Conseil et à l'Assemblée, afin d'en obtenir des orientations sur la suite à donner. La Commission a fait observer que des orientations générales claires devaient être données par l'Assemblée concernant plusieurs questions, sans lesquelles il lui

³⁹ À savoir le Programme d'action d'Istanbul, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa.

⁴⁰ Pour de plus amples informations, se reporter à l'adresse suivante : <https://www.isa.org.jm/event/report-launch-law-sea-ocean-opportunity-ldcs-lldcs-and-sids>.

⁴¹ Voir ISBA/26/C/12.

⁴² ISBA/26/C/15 et ISBA/26/C/46.

semblait inopportun de poursuivre l'élaboration des règles, règlements et procédures applicables au partage équitable. Le rapport de la Commission au Conseil et à l'Assemblée sur la question du partage équitable des avantages a été publié sous la cote ISBA/26/A/24-ISBA/26/C/39. En outre, une compilation des études et rapports indépendants examinés par la Commission a été publiée sous la forme d'une étude technique de l'Autorité internationale des fonds marins (Technical Study No. 31)⁴³.

H. Orientation 8 : amélioration des résultats institutionnels de l'Autorité

68. En vue de renforcer la gestion des risques et l'assurance-conformité en ce qui concerne les activités dans la Zone et d'améliorer l'administration des normes réglementaires et directives venant appuyer le régime réglementaire et la base de données y afférente, le Secrétaire général a restructuré le Groupe de la gestion des contrats du secrétariat, qui a pris le nom de Groupe du contrôle de la conformité et de la gestion réglementaire. Les responsabilités du nouveau groupe sont exposées dans la dernière circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du secrétariat⁴⁴.

69. Alors que le Conseil s'emploie à faire adopter un règlement sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, ainsi que les normes et directives connexes, l'Autorité va devoir également se préparer à devenir un organisme efficace de réglementation industrielle. Il lui faudra pour cela accroître considérablement les capacités actuelles de ses organes et entités, y compris le secrétariat. À cet égard, le Secrétaire général a publié, pour examen par la Commission des finances, un rapport sur les modalités futures du financement de l'Autorité⁴⁵. Le contenu des délibérations de la Commission des finances est consigné dans son rapport⁴⁶.

70. À partir du cadre stratégique mis en place depuis 2018, le secrétariat a également élaboré son plan d'activité afin d'améliorer la coordination et la planification entre les différents bureaux. Ainsi, le plan d'urgence de l'Autorité pour 2022, dans le cadre de son plan de reprise après sinistre, prévoit ce qui suit : a) l'achat et le déploiement de serveurs de sauvegarde pour les lieux d'affectation hors site, à la fois en Jamaïque et à son bureau de liaison de New York ; b) l'acquisition d'un groupe électrogène permettant un fonctionnement ininterrompu de sa salle de serveurs en réseau et de sa salle de conférence principale ; c) le stockage hors site de toutes ses données sur réseau à l'aide de services cloud ; d) des radios très haute fréquence de type simplex pour l'utilisation en cas d'urgence.

I. Orientation 9 : engagement en faveur de la transparence

71. L'Autorité est attachée à la participation effective, éclairée, de l'ensemble des parties prenantes aux travaux de ses différents organes et à la réalisation de son mandat. En témoigne le processus permanent de consultation des parties prenantes qui a été mis en place dans le cadre de l'élaboration du projet de règlement relatif à l'exploitation et des projets connexes de normes et de directives, ainsi que d'autres documents et initiatives stratégiques clefs tels que le plan stratégique et le plan d'action de haut niveau de l'Autorité pour 2019-2023 et les plans régionaux de gestion de l'environnement.

⁴³ Voir <https://isa.org.jm/files/documents/ISA-Technical-Study-31.pdf>.

⁴⁴ ISBA/ST/SGB/2021/3.

⁴⁵ ISBA/26/FC/7.

⁴⁶ ISBA/26/A/10/Add.1-ISBA/26/C/21/Add.1.

72. À ce titre, le secrétariat a par exemple élaboré un projet de stratégie de mobilisation des parties prenantes qui a été diffusé publiquement entre décembre 2020 et février 2021 pour pouvoir être consulté par tout un chacun. Ce projet vise à fournir des informations et à servir de guide aux parties prenantes de l'Autorité en leur présentant dans le détail les règles, mécanismes et pratiques qui leur permettent de participer aux travaux de l'Autorité. Un projet actualisé sera présenté en temps voulu.

IX. Sensibilisation

73. En 2021, le secrétariat a lancé une nouvelle série de webinaires intitulée « Deep DiplomaSea », afin de permettre au personnel employé dans les missions permanentes auprès de l'Autorité et auprès de l'Organisation des Nations Unies de mieux connaître le rôle, le mandat et les travaux de l'Autorité. Plus de 150 personnes ont pris part aux deux webinaires organisés respectivement en mars et en juillet 2021.

74. Le 8 juin 2021, à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, l'Autorité a organisé une manifestation virtuelle destinée à encourager le progrès de la connaissance de la biodiversité des grands fonds marins dans le monde, dans l'intérêt de toute l'humanité⁴⁷. Le secrétariat a également publié le nom des gagnants de son concours artistique, organisé pour l'édition 2021 de la Journée mondiale de l'océan, dans deux catégories, locale et internationale. Les premier, deuxième et troisième prix de ce concours international ont été remportés, respectivement, par une artiste d'Afrique du Sud, un artiste de l'Italie et une artiste de la Fédération de Russie. Le concours organisé à l'échelon local a été remporté par une écolière âgée de 11 ans.

75. Le secrétariat, en collaboration avec les contractants intéressés et d'autres organisations partenaires, travaille actuellement à une nouvelle initiative visant à mieux faire connaître ce qu'apportent les activités d'exploration des grands fonds marins menées dans la Zone, dans le but de mieux faire comprendre à l'échelle mondiale les écosystèmes et les ressources des grands fonds marins. Cette initiative prendra la forme d'un recueil qui mettra en exergue les réalisations collectives des contractants qui ont fait progresser l'état des connaissances sur les grands fonds marins au profit de l'humanité. Le recueil sera publié d'ici à la fin de l'année 2021.

76. D'autres initiatives suivront en matière d'inclusivité et de transparence de la communication et de sensibilisation. Elles s'inscriront dans le cadre du plan d'action pour la connaissance des grands fonds marins élaboré par le secrétariat, qui sera disponible d'ici à la fin de l'année 2021.

⁴⁷ Pour de plus amples informations, se reporter à l'adresse suivante : <https://www.isa.org.jm/news/world-oceans-day-isa-vows-increase-global-knowledge-deep-sea-biodiversity-benefit-humankind>.